

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 31 promulguant le décret du 25 janvier 1907 relatif aux colis postaux à destination de l'Austrane.

n° 31

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
21 février 1907

Numéro JO
n° 124 du 01/03/1907

Date du numéro
1 mars 1907

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 25 janvier 1907 portant fixation nouvelle des taxes d'affranchissement des colis postaux à destination de l'Australies ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

- Est promulgué dans la Colonie pour y être appliqué Suivant Sa lorme et teneur le décret du 25 janvier 1907 précité. Art. 2.
- Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

P. PASCAL.